

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 9 (1917)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction : Secrétariat de l'U. S. F. S. Par intérim : G. Heymann
Téléphone 1808 0 0 0 **Kapellenstrasse 6** 0 0 0 Compte de chèques N° III 1366

○ Expédition et administration : ○
Imprim. de l'Union, Berne
○○○○ Kapellenstrasse, 6 ○○○○

SOMMAIRE:

SOMMAIRE:		Pages		
1. Congrès syndical suisse	45	4. A propos du monopole du tabac	47	
2. Premier Mai	45	5. Union suisse des fédérations syndicales	50	
3. La houille blanche	46	6. Dans les fédérations	51	
		7. Mouvement syndical international	52	

Congrès syndical suisse

Le congrès de l'Union suisse des fédérations syndicales aura lieu les 7, 8 et 9 septembre 1917, à la Maison du Peuple, à *Berne*. L'ordre du jour provisoire prévoit les points suivants:

1. Discours d'ouverture.
2. Nomination du bureau et de la Commission de vérification des mandats.
3. Fixation du règlement des délibérations et de la liste des tractanda. Communications du bureau.
4. Rapport sur l'état du mouvement syndical en Suisse.
5. Revision des statuts et réorganisation du secrétariat des ouvrières.
6. Rapports entre l'Union suisse des fédérations syndicales, les Unions ouvrières et les secrétariats ouvriers.
7. L'Union suisse des fédérations syndicales et l'organisation suisse de la jeunesse socialiste.
8. Relations internationales.
9. Eventuellement développement des institutions de secours.

La convocation de ce congrès se fera conformément à l'art. 4 des statuts fédératifs, dont voici la teneur :

Art. 4. — Un *congrès fédéral* aura lieu au moins tous les trois ans; des congrès extraordinaires pourront avoir lieu sur décision du comité directeur ou sur la demande d'un tiers des fédérations comptant au moins un tiers des sociétaires. La convocation des congrès ordinaires a lieu trois mois à l'avance par le comité directeur qui donnera en même temps connaissance de l'ordre du jour provisoire.

Chaque fédération a droit à deux délégués. Les plus grandes fédérations nommeront un délégué sur 1000 membres ou fraction de plus de 500. Les délégués doivent être sociétaires. La nomination des délégués ainsi que l'indemnité à leur payer est du ressort des fédérations respectives.

Quatre ans se sont écoulés depuis le dernier congrès et diverses questions attendent leur so-

lution. Pour cette raison, la commission syndicale a été unanimement favorable à la convocation de ce congrès.

Nos propositions seront soumises aux fédérations assez tôt pour leur permettre de les discuter.

Les statuts ne fixent aucun délai pour l'envoi des propositions des syndicats et des fédérations, mais dans l'intérêt même des proposants, il serait bon qu'elles soient déposées le plus tôt possible, de façon à ce que la discussion puisse se faire dans les syndicats.

Les propositions des sections doivent être adressées à leurs fédérations respectives qui les transmettront au comité de l'U. S. F. S.

*Le Comité de l'Union suisse
des fédérations syndicales.*



Premier Mai

La guerre, que nous désirions voir se terminer rapidement, sans oser l'espérer, quand nous écrivions ici même il y a un an, fait rage plus que jamais. Le nombre des belligérants s'est augmenté et la situation des neutres devient tous les jours plus difficile. Comme l'année dernière, on se demande si la paix se fera longtemps attendre encore. Ce déploiement de nouvelles forces aura-t-il pour conséquence une fin plus rapide de la guerre? En tous cas, l'entrée en lice des Etats-Unis et la révolution russe ne sont pas pour nous déplaire, en ce qui concerne plus particulièrement les buts de guerre. Ces forces nouvelles — il faut reconnaître que la Russie démocratisée est une force nouvelle — sont pour les Alliés un gros appui, mais avec lequel il faudra compter au moment de la signature de la paix. Sans se faire d'illusions, le message du président Wilson et le manifeste du gouvernement provisoire de Russie au sujet de la guerre, sont significatifs.